



RESIDENCE AUTONOMIE LES CESARINES TARIFS APPLICABLES AU 01 JUILLET 2023

Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental du Lot, dans la mesure où l'établissement est habilité à recevoir des personnes au titre de l'aide sociale, sur proposition du Conseil d'Administration du CIAS.

Le tarif journalier se compose du tarif hébergement auquel s'ajoute le tarif dépendance¹.

Tarif hébergement	
T1 individuel	21.93 €
T1bis 1 personne	28.02 €
T1bis 2 personnes	20.47 € par personne

Tarif dépendance	
GIR 5-6	5.35 €
GIR 3-4	13.50 €
GIR 1-2	20.10 €

Tarif des repas	
Petit déjeuner	1.89 €
Déjeuner	9.74 €
Repas du soir	5.05 €

Aides financières possibles :

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie : pour les personnes en GIR 3-4 et GIR 1-2

APL : Allocation Personnalisée au Logement

¹ Le GIR (Groupe Iso-Ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

